



INVESTIR dans la santé du lac Saint-Augustin ....ça rapporte !

CBLSA bulletin mai 2010

## LA RENATURALISATION DES RIVES DU LAC GRÂCE À L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE!

L'électricité est une ressource précieuse : «économiser l'énergie» est à la base du **développement durable**. Chaque kilowattheure économisé dans le cadre des programmes en efficacité énergétique contribue à réduire la facture d'électricité des consommateurs et à limiter le poids environnemental de notre consommation. Cette stratégie profite à l'ensemble des clients et témoigne de l'engagement d'Hydro-Québec en faveur du développement durable.

### COMMENT CONTRIBUER À L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ?

Différents outils et stratégies ont été conçus par Hydro-Québec pour favoriser la réduction de notre consommation d'énergie. L'un d'eux est le **Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER**, un questionnaire à remplir par le citoyen résidentiel qui lui permettra d'obtenir gratuitement un rapport de recommandations personnalisés. Le consommateur obtiendra ainsi des suggestions de mesures de réduction de la consommation d'énergie, une estimation, en dollars et en kilowattheures, des économies à réaliser ainsi qu'une estimation du coût des éventuels travaux à effectuer et du temps requis pour rentabiliser l'investissement. Déjà, plus de 1 000 000 de citoyens ont rempli leur questionnaire.

### UN PARTENARIAT ORIGINAL !

En 2010, Hydro-Québec orchestre une nouvelle campagne de promotion du Diagnostic Résidentiel MIEUX CONSOMMER en proposant aux municipalités intéressées un partenariat original. Les villes contribuent activement à inciter leurs citoyens à remplir le questionnaire et, en retour, pour chaque rapport de recommandations émis en ligne, Hydro-Québec verse un montant de 35 \$ ou de 30 \$ (pour une version papier) aux municipalités, qui sera utilisé pour la réalisation d'un **projet collectif**.

#### > Projet collectif



Hydro-Québec pourrait verser jusqu'à 35 \$ à votre collectivité.



**Desjardins**

Caisse populaire  
Saint-Augustin-de-Desmaures

**CHEZ NOUS,**  
VOS PROJETS ONT DE l'avenir

### LE PROJET COLLECTIF DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

La Ville a choisi comme projet collectif, la renaturation des rives du lac Saint-Augustin, en collaboration avec les riverains, le Conseil de bassin du lac Saint-Augustin (CBLSA) et le Groupe scout Saint-Augustin.

Le lac est un joyau du patrimoine naturel de tous les résidents de la Ville et surtout des riverains. La présence d'un lac confère une valeur ajoutée aux terrains riverains qui sont très prisés.

Mais actuellement, le lac Saint-Augustin est en mauvais état; il se détériore et deviendra un grand étang stagnant si des efforts de restauration et de protection ne sont pas mis en place rapidement !

D'une part, les sédiments du fond du lac constituent la principale source de phosphore du lac, et d'autre part, des sources externes continuent d'acheminer des polluants au lac, à travers le ruissellement favorisé par la présence des nombreuses surfaces imperméables du développement urbain.

L'eau de pluie ne s'infiltré plus dans le sol, elle ruisselle plutôt et entraîne avec elle tous les contaminants issus des activités humaines qui se retrouvent sur sa route.

#### Accroissement du volume d'eaux de ruissellement en raison de l'aménagement urbain (impermeabilité accrue des surfaces)

AVANT LES TRAVAUX



Débit de base

APRÈS LES TRAVAUX



Débit de base

Source : <http://www.ene.gov.on.ca/cons/4328f.pdf>

Les efforts menant à la restauration du lac sont en cours. Parallèlement, il est important de mettre en place des stratégies vouées à protéger le lac, c'est-à-dire à couper la route aux contaminants associés au ruissellement de surface. Le projet collectif de renaturalisation des rives du lac propose aux riverains un geste simple qui s'inscrit dans cette voie.

#### Des avantages pour le lac :

La végétation riveraine crée une barrière physique qui empêche les sédiments et les contaminants, circulant avec le ruissellement des eaux de surface, d'atteindre le lac.

Il y a plusieurs décennies, le lac était entouré d'une ceinture végétale qui favorisait l'infiltration de l'eau des précipitations (neige et pluie) dans le sol, où elle était filtrée avant de retourner au lac. Il s'agit de recréer cette ceinture verte tout en l'intégrant dans la réalité actuelle du citadin riverain.

Il est possible d'harmoniser la naturalisation d'une bande riveraine avec l'aménagement paysager du terrain résidentiel pour conserver une vue sur le plan d'eau.



Source : Groupe Naiades

<http://www.banderiveraine.com/index.php?id=100>

#### Des avantages pour vous :

L'aménagement d'une bande riveraine bien végétalisée crée un sentiment d'intimité sur la propriété du riverain, tout en conservant la vue sur le lac. D'ailleurs, les propositions d'aménagement de la bande riveraine réalisées en 2009 par le conseiller en environnement de la Ville, comportaient une majorité d'arbustes. Les arbres y sont présents en moindre nombre mais, ils sont tout de même essentiels car ils apportent plusieurs avantages indéniables :

- ils augmentent la valeur foncière du terrain du riverain

- ils forment un brise-vent naturel qui protège votre habitation;
- ils permettent de diminuer la perte de terrain en stabilisant la rive;
- ils attirent des oiseaux intéressants à observer.

Plusieurs riverains possèdent déjà un croquis d'aménagement de leur bande riveraine qui a été réalisé par le conseiller en environnement de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, en 2009.

Dans le cadre du projet collectif de renaturalisation des rives du lac, ces riverains seront invités à passer à l'action, soit en plantant des végétaux dans leur bande riveraine dénudée ou soit en complétant la végétation déjà en place.

La Ville prête un coup de main important aux riverains dans ce projet. Les végétaux et la main-d'œuvre pour la plantation sont fournis gratuitement par la Ville pour les premiers 5 mètres de rive. Des conseils seront également transmis aux riverains qui seront responsables de l'entretien de l'aménagement par la suite.

Le riverain et la Ville doivent d'abord s'entendre conjointement sur une proposition d'aménagement qui réponde aux critères d'une bande riveraine et non pas à ceux d'un aménagement paysager.

Pour réaliser un aménagement de la bande riveraine, on plante des végétaux selon un plan structuré mais, qui imite la nature environnante. On utilise des plantes indigènes, mieux adaptées à l'environnement entourant le lac.

Idéalement, on laisse pousser la végétation à l'état naturel, sans engrais, ni tonte. Les arbres et les arbustes peuvent être taillés pour contrôler et orienter leur croissance. Le gazon ne doit pas être tondu car ainsi, il est considéré comme une surface dure qui n'intercepte pas suffisamment les contaminants apportés par les eaux de ruissellement.



Source : Groupe Naiades

<http://www.banderiveraine.com/index.php>

**Suivez le courant !**